Promesse oral non tenue

Par **stely**, le **01/07/2018** à **15:51**

Depuis 2014, je suis directeur en vacation (je ne remplace aucun agent titulaire, ce poste est libre et sur mon contrat il est stipulé que je ne remplace personne), à plein temps, en centre de loisirs dans une collectivité et aujourd'hui je fais appel à vous concernant ma situation, quels sont les recours possibles, en voici le résumé :
Depuis 2015, différentes promesses m'ont été faites et n'ont pas été tenu. J'ai malgré cela continué à m'investir au sein de la municipalité.

En 2015, j'ai été sollicité par la responsable du personnel, me proposant un poste de Coordinateur périscolaire afin de remplacer la coordinatrice en poste, auquel j'ai répondu positivement (j'ai été contacté sur mon téléphone perso en dehors des temps de travail, deux postes ont été proposé : coordinateur pédagogique et coordinateur périscolaire, la responsable du personnel a contacté la chef de secteur pour fixer un rdv et j'ai été contacté par la chef de secteur, le rdv a eu lieu dans un bar car elle ne souhaitait pas qu'il se déroule au sein du travail)

Suite à cela, un salaire de 1800 Euros net a été validé par la chef de service enfance/scolaire et le Service RH. La proposition de salaire m'a été confirmée par message, du téléphone de la chef de service enfance/scolaire.

On m'a ensuite demandé de rester discret en attendant le départ de la coordinatrice en poste, sachant que certains agents, la maire adjointe et l'élu à l'enfance étaient déjà informés de cet accord.
Des rumeurs ont commencé à se rependre et je me suis retrouvé dans une situation délicate, car une pétition a été mise en place pour soutenir la coordinatrice et certains agents m'ont accusé d'être responsable de son départ.

Finalement, aucune suite n'a eu lieu concernant ce poste que l'on m'avait proposé, j'ai donc décidé de faire une demande de financement BPJEPS, car mon souhait d'évolution était toujours d'actualité. Cette demande a eu lieu lors d'une réunion, en présence du responsable secteur, responsable RH et la responsable du personnel. Ma demande a été validée.

Un deuxième rendez-vous a eu lieu et finalement le responsable secteur et la responsable RH m'ont demandé de finir mon BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) pour bénéficier d'un financement BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport), sachant que je finançais moi-même cette formation.

Par la suite, je n'ai obtenu aucun financement BPJEPS, par contre un agent non titulaire a obtenu un financement BPJEPS sans difficulté puisqu'il n'avait même pas terminé son BAFD.

J’ai donc décidé par mes propres moyens de partir en formation BPJEPS et de sacrifier mon salaire, puisque je ne suis pas rémunéré pendant les jours de formation, contrairement à mon collègue.

J’ai préparé mon départ en formation. Afin de ne pas délaisser le centre pendant mes jours d’absence, j’ai formé une animatrice pour me seconder jusqu’à l’obtention de mon diplôme en septembre prochain.
Merci d’avance pour vos conseils, car je suis actuellement dans une impasse.

Par **LouisDD**, le **01/07/2018** à **17:58**

Salut

Nous sommes un forum étudiant et à ce titre nous ne pouvons pas donner de conseils juridiques.

Tournez vous vers un avocat ou un site spécialisé dans le conseil juridique.

Bonne journée

Par **Camille**, le **01/07/2018** à **18:29**

Bonjour,
D'autant qu'il s'agit, ici, d'un problème de la fonction publique, toujours très complexe.
Mais...
[citation]je suis actuellement dans une impasse. [/citation]
Laquelle ? Puisque vous écrivez vous-mêmes :
[citation] jusqu’à l’obtention de mon diplôme en septembre prochain. [/citation]
Si impasse il y a, vous vous y êtes fourré vous-mêmes, non ?
[smile17]

Et, en matière de promesse orale, elle n'engage que celui qui y croit, c'est devenu un grand classique.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés